



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

COMMUNIQUÉ

Le Front commun félicite le ministre Mulcair de ne pas donner suite au décret d'urgence demandé par Intersan.

Pour diffusion immédiate. Montréal, le 17 juillet 2003. Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) se réjouit de la décision du ministre de l'Environnement, Thomas J. Mulcair, de refuser d'accorder le décret d'urgence demandé le 6 juin dernier par la compagnie Intersan. Le décret aurait permis à cette compagnie de poursuivre ses activités d'enfouissement dans son site de Sainte-Sophie sans passer par le processus d'autorisation environnementale.

« Il s'agit d'une décision rassurante du ministre qui n'a pas cédé à cette multinationale de l'enfouissement dont les projets de mégadépotoir vont à l'encontre du principe de régionalisation tout en agressant, par leur démesure, les populations et l'environnement » soutient Normand Beaudet, administrateur du FCQGED et président de la Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets. Avec l'arrivée d'Intersan, c'est plus de 300 camions, la plupart de l'extérieur de la MRC Rivière-du-Nord, qui déferlent jour et nuit sur Sainte-Sophie.

La compagnie Intersan exploite deux autres lieux d'enfouissement sanitaire, un dans la région de Magog et l'autre à Saint-Nicéphore où seront vraisemblablement réacheminés les déchets de la grande région de Montréal. «Les conséquences immédiates de la décision de M. Mulcair ne sont certainement pas celles que nous recherchons, mais si cela est nécessaire pour faire prendre conscience à quel point les régions sont victimes de la non prise en charge par la région métropolitaine de ses déchets, cela en vaut la peine» conclut Berthe Tessier, administratrice du FCQGED et résidente de Drummondville, «... peut-être cela incitera-t-il la MRC Drummond à se prévaloir de son droit de regard et à exercer plus de pression sur la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin qu'elle trouve des solutions locales à la disposition de ses déchets», rajoute-t-elle.

Rappelons qu'en mars dernier, l'ancien gouvernement avait émis un décret d'urgence en faveur de la compagnie BFI-UTL Lachenaie inc., dans des conditions analogues. «Une situation d'urgence créée par la compagnie et appréhendée depuis longtemps» avait alors dénoncé le FCQGED. Pour ce qui est de la suite des événements, l'étude d'impacts sur l'agrandissement du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie devrait être rendue publique à la fin de la période estivale et des consultations, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) auraient normalement lieu. «Ce sera enfin le moment pour faire un véritable débat et la lumière sur ce site qui n'a jamais été l'objet d'études d'impact environnemental ou de consultations auparavant mais qui est un des plus gros dépotoirs du territoire québécois», de conclure M. Beaudet.

-30-

Pour information : Karel Ménard (FCQGED) (514) 396-2686

FCQGED
4200, rue Adam, Montréal
(Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686
fax.: (514) 396-7883
fcqged@cam.org